



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre Questembert Communauté
et la commune de Questembert



POUR LA PARTICIPATION
AUX FRAIS DE SIGNALÉTIQUE
entre l'Hippodrome et l'aire de services de Célac
via la véloroute V403

Table des matières

[Article 1. Objet de la convention](#)

[Article 2. Nature des prestations](#)

[Article 3. Conditions de réalisation](#)

[Article 4. Modalités de financement et de participation financière](#)

[Article 5. Modalités d'exécution et remboursement](#)

[Article 6. Avenant](#)

Entre les soussignés :

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ, représentée par son Président dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° 2026 03 n00X du 9 mars 2026, Monsieur Patrice LE PENHUIZIC,

Ci-après dénommée « QC »

Et

la commune de QUESTEMBERT représentée par son Maire, Monsieur Boris LEMAIRE, dûment habilité par délibération XXXXXX du 27 janvier 2026,

Ci-après dénommée « la commune »

Vu la délibération n° 2022 05 n°06 du Conseil Communautaire du 09 mai 2022 relative à l'adoption du Schéma Directeur Cyclable Intercommunal,

Vu la délibération n° 2026 03 B n00X du Conseil Communautaire du XX mars 2026 relative à la validation de la charte unique de signalétique du Schéma Directeur Cyclable Intercommunal ;

Article 1. Objet de la convention

Le schéma directeur cyclable intercommunal adopté en 2021 par Questembert Communauté précise le futur réseau cyclable ainsi que la répartition des compétences entre Questembert Communauté et les communes concernant la voirie, les travaux, la signalétique, le stationnement vélo, etc (cf tableau ci-dessous).

	Acquisition foncière	Ingénierie Conception	Md'O / aménagement	Marquage au sol	Signalétique	Entretien	Comm.	Stationn.	Services
En Agglo	pas d'acquisition	Communes dans le cadre des aménagements de bourg avec un référentiel communautaire	Communes avec éventuellement un fond de concours communautaire		QC avec une charte unique sur le territoire de QC	Commune	Outils à mutualiser au niveau communautaire	Commune ou interco suivant les sites équipés	Etude en cours avec la destination touristique
Hors Agglo RC	commune	BE QC	A voir						
Hors Agglo RD	selon échanges à venir avec le CD56	CD	selon échanges à venir avec le CD56						

Ainsi, la prise en charge de la signalétique en et hors agglomération relève de Questembert Communauté, avec une charte unique sur le territoire.

Lauréate de l'appel à projets « Vélotourisme - implanter une aire de services » porté par l'ADEME, la commune de Questembert s'est engagée à implanter une aire de services à destination des cyclotouristes sur le site de Cézac. Outre l'équipement de l'aire en elle-même, ce projet intègre un volet jalonnement entre la V403 existante et la future aire de services pour lequel la commune bénéficie du soutien de l'ADEME.

La présente convention financière a pour objet de déterminer les modalités de financement des travaux de signalétique réalisés dans le cadre de la création de l'aire de services de Cézac.

Article 3. Conditions de réalisation

Conformément au Schéma Directeur Cyclable Intercommunal, le portage et la maîtrise d'ouvrage des travaux liés au jalonnement seront assurés par Questembert Communauté. L'entretien des dispositifs qui seront installés sera quant à lui du ressort de la commune.

Conformément au règlement de l'AAP Vélotourisme, les travaux devront être terminés, payés et justifiés dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de demande d'aide, soit avant le 19 mars 2027. La pose sera réalisée par les services techniques de Questembert Communauté.

Article 4. Modalités de financement et de participation financière

Le financement des équipements permettant le jalonnement (poteaux, panneaux, colliers, etc.) sera, dans un premier temps, assuré par la commune de Questembert, dans la limite de la subvention allouée par l'ADEME, soit 8 349 euros maximum (max. 55 % HTR des équipements).

Il est convenu que QC finance, à terme, la totalité du coût du projet, subventions déduites, car le champ de l'opération relève de sa compétence "signalétique" d'intérêt communautaire.

Le plan de financement prévisionnel [qui sera complété en amont de la signature de la convention] des opérations est le suivant :

Coût (€ TTC)	Questembert Communauté	Questembert
Jalonnement	XXX-8 349 euros max.*	8 349 euros maximum (max. 55 % HTR des équipements)*
Reste à charge	XXX	0 €

*Ce montant est susceptible d'évolution selon les modalités de gestion de l'enveloppe allouée par l'ADEME.

La commune de Questembert et Questembert Communauté engageront toutes les démarches nécessaires pour constituer les dossiers de demande de subventions relatives à la réalisation de ces prestations et pour en recouvrer les produits. Les éventuelles subventions obtenues seront inscrites au plan de financement en déduction des dépenses prévisionnelles.

Les assemblées délibérantes de QC et de la commune ont adopté la consistance des prestations, leurs montants, les plans de financement et les modalités de versement des participations communales ou intercommunales, et s'engagent, chacune en ce qui les concerne, à inscrire les crédits correspondants au budget de leur collectivité.

Article 5. Modalités d'exécution et remboursement

QC versera sa contribution à la commune, calculée sur le décompte général définitif des prestations réalisées, à partir des montants TTC, subventions déduites, par l'émission d'un titre de recettes.

La TVA sera prise en charge par le budget de QC.

Article 6. Avenant

Toute modification apportée à la présente convention donnera lieu à la passation d'un avenant, y compris les avenants liés à l'exécution des prestations en termes de marchés publics (évolution des missions, prestations supplémentaires éventuelles, etc.), aux modalités de financement et de participation financière (non obtention de subvention, etc.) et/ou autres, sous réserve de la délégation possible donnée au Président et au maire de la commune. Une information sera alors diffusée auprès de chacune des assemblées délibérantes.

Fait à Questembert, le XX/XX/2026

Pour Questembert Communauté,

Le Président, Patrice Le Penhuizic

Pour la commune de Questembert,

Le Maire, Boris Lemaire